



Groupe	Canada
Communication	Communication
Canada	Group
Services d'imprimerie	Printing Services

Guide du client sur la qualité de l'impression 1993



N° de catalogue P35-25/11-1994
ISBN 0-660-59615-6

Remplace l'édition de 1985
● Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Réédité en décembre 1993

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1. INTRODUCTION.....	1
2. DESCRIPTION ET SÉLECTION DES NIVEAUX DE LA QUALITÉ DE L'IMPRESSION.....	2
2.1 Édition prestige.....	2
2.2 Édition soignée	2
2.3 Édition informative.....	2
3. LES ORIGINAUX.....	3
3.1 Conseils généraux relatifs à tous les niveaux de la qualité.....	3
3.2 Le niveau «édition prestige» et le client.....	3
3.2.1 Photos originales.....	3
3.2.2 Copie prête à photographier.....	4
3.2.3 Teintes tramées et lignages.....	4
3.2.4 Sélection du papier d'édition.....	5
3.2.5 Encre	5
3.2.6 Contrôle de la qualité	5
3.3 Le niveau «édition soignée» et le client.....	5
3.3.1 Photos originales.....	5
3.3.2 Copie prête à photographier.....	6
3.3.3 Teintes tramées et lignages.....	6
3.3.4 Sélection du papier d'édition.....	6
3.3.5 Encre	6
3.3.6 Contrôle de la qualité	6
3.4 Le niveau «édition informative» et le client.....	7
3.4.1 Photos originales.....	7
3.4.2 Copie prête à photographier.....	7
3.4.3 Teintes tramées et lignages.....	7
3.4.4 Sélection du papier d'édition.....	7
3.4.5 Encre	8
3.4.6 Contrôle de la qualité	8
4. QUALITÉ DE LA REPRODUCTION DES COULEURS.....	8
4.1 Édition prestige.....	8
4.2 Édition soignée	9
4.3 Édition informative.....	10
5. PRINCIPES DIRECTEURS EN RELIURE.....	10
6. EXPLICATION DES GENRES DE RELIURES	11
6.1 Genres de reliures	11



1 INTRODUCTION

Le Guide du client sur la qualité de l'impression 1993 a été rédigé et publié par l'Unité de l'assurance de la qualité, Groupe Communication Canada (GCC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Le présent document décrit les principes et les méthodes que doivent suivre les ministères clients, les organismes contractants et les fournisseurs pour la sélection du niveau de la qualité de l'impression le mieux assorti au produit en question et la préparation des originaux qui permettront d'atteindre le niveau de qualité voulu.

Le présent guide décrit la procédure la plus appropriée que doivent suivre le client et le fournisseur afin d'atteindre le niveau de qualité voulu.

Les trois niveaux supérieurs de la qualité qui sont décrits dans le présent document sont les seuls auxquels s'appliquent les exigences particulières visant les originaux. Ces trois niveaux de la qualité sont, dans l'ordre croissant, l'édition informative, l'édition soignée et l'édition prestige.

D'autres publications du GCC portent également sur les niveaux de la qualité de l'impression, de la reproduction des couleurs, de la composition, des enveloppes, des imprimés, et sur l'identification générique des marques de commerce du papier et du carton.

Tous commentaires et toutes propositions de modifications doivent être adressés à :

Gestionnaire, Groupe de la définition des besoins
Direction des approvisionnements d'imprimerie
Groupe Communication Canada
Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
45, boul. Sacré-Cœur, Pièce A-3405
Hull (Québec)
K1A 0S7

On peut se procurer des exemplaires supplémentaires en s'adressant à :

Unité de l'assurance de la qualité
Groupe Communication Canada
45, boul. Sacré-Cœur, Pièce A-3406
Hull (Québec)
K1A 0S7

(819) 997-3550 — 956-1488 — 956-5989



2 DESCRIPTION ET SÉLECTION DES NIVEAUX DE LA QUALITÉ DE L'IMPRESSION

2.1 Édition prestige

Puisque l'impression d'ouvrages «prestige» coûte très cher, ce niveau doit être choisi seulement si la publication en question respecte l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) L'aspect visuel revêt une importance exceptionnelle et les petits défauts esthétiques attireront vraisemblablement des observations défavorables concernant la publication en question (par exemple la papeterie du Cabinet du premier ministre);
- b) La publication requiert des techniques spéciales d'impression telles que le procédé collotypie;
- c) La qualité des images, qu'il s'agisse de similligravures, d'illustrations au trait ou d'images multicolores, est essentielle à l'utilité de la publication. C'est le cas notamment des publications dans lesquelles les similligravures doivent permettre de distinguer les détails subtils de la faune ou de la flore (par exemple *Les champignons du Canada* ou *Les oiseaux du Canada*).

2.2 Édition soignée

Ce niveau de la qualité est fortement recommandé si la publication en question respecte l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) La publication a une durée de vie utile prévue de dix ans ou plus et doit être reliée à la colle ou porter une couverture cartonnée (par exemple les publications *Les arbres indigènes du Canada* ou *L'annuaire du Canada* de Statistique Canada);
- b) Les illustrations ont une valeur fonctionnelle (plutôt que simplement esthétique) et doivent être d'une qualité supérieure à la moyenne (par exemple les journaux professionnels);
- c) La publication revêt une importance assez grande et, par conséquent, doit être d'une qualité supérieure (par exemple les publications à diffusion internationale).

2.3 Édition informative

La plupart des publications de l'administration fédérale sont comprises dans cette catégorie. Elles contiennent ordinairement des illustrations au trait d'une seule couleur ou des illustrations polychromes et ont une durée de vie utile prévue de moins de dix ans. Si l'objet primordial de l'ouvrage en question est de fournir des renseignements sans ou avec des illustrations, ce niveau de qualité convient. Le niveau «édition informative» est le niveau le plus élevé qu'on puisse choisir pour l'impression sur des supports autres que le papier, comme le mylar et le carton.



3 LES ORIGINAUX

3.1 Conseils généraux relatifs à tous les niveaux de la qualité

Toutes les prescriptions techniques de reproduction (par exemple les instructions à l'imprimeur) doivent être indiquées clairement sur les travaux d'artiste.

Les copies prêtes à photographier doivent porter les repères de coin, de rognage et de pliage (à l'extérieur de l'image).

Pour les transparents ou les illustrations réfléchissantes, tous les repères d'élaguage doivent être clairement indiqués sur un segment de papier mousseline.

Les travaux d'artiste originaux doivent être réalisés ou montés sur carton afin d'empêcher le pliage ou le plissage.

Les travaux d'artiste originaux doivent être protégés au moyen d'une jaquette.

Afin d'assurer la meilleure reproduction possible, les originaux ne doivent pas être agrandis ou réduits de plus de la moitié.

Le client ne devrait pas placer des trames mécaniques sur les originaux de travaux d'artiste à réduire; celles-ci devraient être plutôt appliquées, dans la mesure du possible, par l'imprimeur.

Les segments servant à l'impression polychrome doivent être solidement assujettis au carton portant les travaux d'artiste et doivent porter les marques de repérage et les instructions spéciales (à l'extérieur de l'image).

Les travaux d'artiste originaux doivent porter le nom du ministère client et de l'agent de liaison.

Les travaux d'artiste originaux à expédier devraient être protégés, au recto et au verso, au moyen d'un carton ondulé.

3.2 Le niveau «édition prestige» et le client

3.2.1 Photos originales

Il est préférable de soumettre les originaux en couleurs sur du film à grain pour clichés transparents (par exemple le film Kodachrome ou un produit similaire).

L'équilibre des couleurs des diapositives doit correspondre, autant que possible, à celui voulu dans l'ouvrage final. S'il est impossible de respecter cette exigence, il y a lieu de corriger les couleurs des originaux par photographie avant la sélection des couleurs.

Bien que les films de 35 mm soient très populaires, les films de format supérieur améliorent le détail et présentent moins de défauts esthétiques au moment de l'agrandissement. Voici la liste des formats maximaux d'agrandissement en ce qui a trait au niveau «édition de prestige».



Format du film original	Agrandissement maximal non rogné
35 mm	5 po × 7 po
2 1/4 po × 2 1/4 po;	14 po × 14 po
6 cm × 6 cm	
4 po × 5 po; 8 po × 10 po	pour les reproductions de grand format ou la reproduction d'originaux scientifiques

Les diapositives dont le ton et l'équilibre des couleurs sont identiques peuvent être divisées en groupes, pourvu qu'il ne soit pas nécessaire d'apporter à l'une de ces diapositives des modifications spéciales. Si les diapositives ne se ressemblent pas, il faut les séparer afin d'obtenir la meilleure reproduction possible des couleurs.

Lorsque des éditions bilingues sont imprimées, il faut s'assurer que le film de sélection des couleurs fourni pour chaque version est identique. Les deux films doivent être réalisés de la même façon à partir des négatifs de sélection des couleurs originaux et Ne doivent Pas être doublés l'un à partir de l'autre.

Lorsque l'équilibre des couleurs entre la photo originale et la copie doit être suffisamment exact pour servir à des fins scientifique ou médicale, le photographe doit ajouter aux photos des cibles de contrôle de la couleur et de la gamme des gris. Celles-ci peuvent être placées en dehors de l'image ou peuvent constituer une image distincte s'il manque d'espace. Ces cibles de contrôle doivent accompagner chaque photographie dont les nuances, le traitement ou d'autres caractéristiques de couleurs sont soupçonnés d'avoir changé.

Tous les originaux sur film doivent être exempts d'égratignures, d'empreintes digitales et d'autres défauts esthétiques, et doivent être placés dans des enveloppes protectrices.

Les photos noir et blanc en ton continu de sujets ordinaires doivent avoir un indice de densité d'environ 1,25.

Les similigravures et les photos obtenues par des procédés mécaniques doivent être utilisées seulement lorsque les originaux ne sont pas disponibles.

3.2.2 Copie prête à photographe

Voir les conseils généraux.

La qualité du texte composé prêt à photographe doit respecter les exigences du niveau «édition prestige», qui sont énoncées dans la publication TPSGC/GCC intitulée *Niveaux de la qualité de la composition 1993*.

Seuls des paragraphes entiers peuvent être repiqués sur les pages composées et seulement quatre repiquages par page photoprête entière sont permis, autrement la page doit être composée de nouveau.

3.2.3 Teintes tramées et lignages

Une trame de 133 lignes suffit ordinairement pour obtenir des reproductions de similigravure de bonne qualité. Si des copies plus détaillées sont nécessaires, une trame de 150 ou de 175 lignes donnera de meilleurs résultats, pourvu que les photos originales soient plus détaillées que la moyenne et que le papier d'édition soit convenable. La sélection de la trame et du papier appropriés peut se faire en collaboration avec le Groupe de la définition des besoins du GCC.



Les teintes tramées de moins de 10 % et de plus de 90 % peuvent présenter des problèmes de reproduction et devraient être évitées. Lorsqu'il est nécessaire de délimiter une série de teintes, il y a lieu d'assurer une différence d'au moins 10 % entre les diverses teintes.

3.2.4 Sélection du papier d'édition

La sélection du papier doit se faire en tenant compte de l'image imprimée et de l'objet de la publication. Les papiers fins conviennent mieux aux publications du niveau «édition prestige», surtout en ce qui concerne les reproductions en couleurs. L'indice de transparence du papier, déterminé par opacimètre, ne doit pas être inférieur à 93 %. D'autre part, on ne peut pas exiger le niveau «édition prestige» pour le texte et les illustrations à imprimer sur du plastique, du tissu, du carton et du papier journal. La sélection du papier le plus économique et le plus apte à donner les résultats voulus peut se faire en collaboration avec le Groupe de la définition des besoins du GCC.

3.2.5 Encre

Lorsqu'on indique la couleur d'encre désirée, il faut toujours préciser le numéro des nuanciers Pantone (PMS) ou autres systèmes de codage.

S'il s'agit de la réimpression d'un travail et que la couleur de l'encre doit correspondre à celle de la première impression, il faut s'assurer que celle-ci correspond effectivement à la couleur d'encre demandée. Sinon, il faut envoyer un spécimen au fournisseur pour lui permettre d'obtenir la couleur appropriée. Il ne faut jamais envoyer en même temps un spécimen et un numéro de couleur sans indiquer clairement celui dont le fournisseur doit s'inspirer.

3.2.6 Contrôle de la qualité

Le client ainsi que le Groupe de la définition des besoins du GCC doivent évaluer les originaux et les copies prêtes à photographier afin d'en déterminer la compatibilité avec le niveau «édition prestige».

Les originaux en couleurs doivent être évalués sous l'éclairage normalisé de 5000K.

Les bleus et les autres épreuves semblables doivent servir seulement à vérifier le contenu ou la disposition et ne doivent pas être utilisés pour déterminer la qualité des similigravures. Si un client désire une indication précise de la qualité de la similigravure, il devrait demander une épreuve photographique.

Les évaluations de la qualité doivent se faire conformément aux prescriptions du niveau «édition prestige», qui sont énoncées dans la publication TPSGC/GCC intitulée *Niveaux de la qualité de l'impression 1993*.

3.3 Le niveau «édition soignée» et le client

3.3.1 Photos originales

Les images en couleurs peuvent être fournies sous forme de diapositives ou de photos réfléchissantes.

Les agrandissements non rognés ne doivent pas être plus de huit fois plus grands que le format du film original.

Les photos en couleurs dont le ton et l'équilibre sont identiques peuvent être sélectionnées en groupes, pourvu qu'il ne soit pas nécessaire d'apporter à l'une de ces photos des modifications spéciales. Dès que les photos ne se ressemblent pas, il faut sélectionner les couleurs séparément afin d'obtenir la meilleure reproduction possible des couleurs.



Lorsque des éditions bilingues sont imprimées, il faut s'assurer que les films de sélection des couleurs fournis pour chaque version sont identiques. Les films doivent être réalisés de la même façon à partir des négatifs de sélection des couleurs originaux et ne doivent pas être reproduits l'un à partir de l'autre.

Tous les originaux sur film doivent être exempts d'égratignures, d'empreintes digitales et d'autres défauts esthétiques, et doivent être placés dans des enveloppes protectrices.

Les photos noir et blanc en ton continu de sujets ordinaires doivent avoir un indice de densité d'environ 1,25.

Les similligravures et les photos obtenues par des procédés mécaniques doivent être utilisées seulement lorsque les originaux ne sont pas disponibles.

3.3.2 Copie prête à photographier

Voir les conseils généraux.

La qualité du texte composé prêt à photographier doit respecter les exigences du niveau «édition prestige», qui sont énoncées dans la publication TPSGC/GCC intitulée *Niveaux de la qualité de la composition 1993*.

Seuls des paragraphes entiers peuvent être repiqués sur les pages composées et seulement quatre repiquages par page photoprête entière sont permis, autrement la page doit être composée de nouveau.

3.3.3 Teintes tramées et lignages

Une trame de 133 lignes suffit ordinairement pour obtenir des reproductions de similligravure de bonne qualité. Si des copies plus détaillées sont nécessaires, une trame de 150 lignes peut être utilisée, pourvu que les originaux soient plus détaillés que la moyenne. La sélection de la trame et du papier appropriés peut se faire en collaboration avec le Groupe de la définition des besoins du GCC.

Les teintes tramées de moins de 20 % et de plus de 80 % peuvent présenter des problèmes de reproduction et devraient être évitées. Lorsqu'il est nécessaire de délimiter une série de teintes, il y a lieu d'assurer une différence d'au moins 10 % entre les diverses teintes.

3.3.4 Sélection du papier d'édition

Lorsque la qualité de la reproduction des couleurs revêt une importance primordiale, il faut choisir du papier fin à surface lisse. L'indice de transparence du papier, déterminé par opacimètre, ne doit pas être inférieur à 90 %. La sélection du papier le plus économique et le plus apte à donner les résultats voulus peut se faire en collaboration avec le Groupe de la définition du GCC.

3.3.5 Encre

Il est important de s'assurer que le numéro de couleur d'encre demandé pour une réimpression correspond exactement à celui de la première impression. Si ce n'est pas le cas, il faut envoyer un spécimen imprimé au fournisseur pour lui permettre d'obtenir la couleur appropriée. Il ne faut jamais envoyer en même temps un spécimen et un numéro de couleur sans indiquer clairement celui dont le fournisseur doit s'inspirer.

3.3.6 Contrôle de la qualité

Le client ainsi que le Groupe de la définition des besoins du GCC doivent évaluer les originaux et les copies prêtes à photographier afin d'en déterminer la compatibilité avec le niveau «édition soignée».



Les originaux en couleurs devraient être évalués sous l'éclairage normalisé de 5000K.

Les bleus et les autres épreuves semblables doivent servir seulement à vérifier le contenu ou la disposition et ne doivent pas être utilisés pour déterminer la qualité des similigravures. Si un client désire une indication précise de la qualité de la similigravure, il devrait demander une épreuve photographique.

Les évaluations de la qualité doivent se faire conformément aux prescriptions du niveau «édition soignée», qui sont énoncées dans la publication TPSGC/GCC intitulée *Niveaux de la qualité de l'impression 1993*.

3.4 Le niveau «édition informative» et le client

3.4.1 Photos originales

Les images en couleurs peuvent être fournies sous forme de transparents ou de photo réfléchissantes.

Les agrandissements non rognés ne doivent pas être plus de dix fois plus grands que le format du film original.

L'équilibre des couleurs des diapositives et des photos doit correspondre autant que possible à celui voulu dans l'ouvrage final. Puisque la plus grande partie de la sélection des couleurs se fera par groupes, il est préférable que le coloris des photos de chaque groupe soit semblable.

Lorsque des éditions bilingues sont soumises pour l'impression, il faut s'assurer que le film de sélection des couleurs fourni pour chaque version est identique.

Les similigravures et les photos obtenues par des procédés mécaniques peuvent être utilisées, mais cette pratique est à déconseiller.

3.4.2 Copie prête à photographier

Voir les conseils généraux.

La qualité du texte composé prêt à photographier doit respecter les exigences minimales du niveau «édition informative», qui sont énoncées dans la publication TPSGC/GCC intitulée *Niveaux de la qualité de la composition 1993*.

3.4.3 Teintes tramées et lignages

Une trame de 133 lignes est le maximum permis au niveau «édition informative» pour la reproduction d'originaux de bonne qualité sur un bon papier. Les originaux et le papier de qualité inférieure exigent un lignage moins fin, qui devrait être choisi en collaboration avec le Groupe de la définition des besoins du GCC.

Il doit y avoir au moins 20 % de différence entre les teintes tramées. Les teintes de plus de 80 % ou de moins de 20 % ne doivent pas être utilisées.

3.4.4 Sélection du papier d'édition

Si la reproduction de similigravures représente une partie importante du travail, il faut choisir du papier fin à surface lisse. L'indice de transparence du papier, déterminé par opacimètre, ne doit pas être inférieur à 87 %. La sélection du papier le plus économique et le plus apte à donner les résultats voulus peut se faire en collaboration avec le Groupe de la définition des besoins du GCC. Le niveau «édition informative» est le plus élevé qui puisse être choisi pour l'impression sur du carton et sur des supports autres que le papier.



3.4.5 Encre

Il est important de s'assurer que le numéro de couleur d'encre demandé pour une réimpression correspond exactement à celui de la première impression. Si ce n'est pas le cas, il faut envoyer un spécimen imprimé au fournisseur pour lui permettre d'obtenir la couleur appropriée. Il ne faut jamais envoyer en même temps un spécimen et un numéro de couleur sans indiquer clairement celui dont le fournisseur doit s'inspirer.

3.4.6 Contrôle de la qualité

Les originaux en couleurs devraient être évalués sous l'éclairage normalisé de 5000K.

Les bleus et les autres épreuves semblables doivent servir seulement à vérifier le contenu ou la disposition et non à déterminer la qualité des similligravures.

Les évaluations de la qualité doivent se faire conformément aux prescriptions du niveau «édition informative», qui sont énoncées dans la publication TPSGC/GCC intitulée *Niveaux de la qualité de l'impression 1993*.

4

QUALITÉ DE LA REPRODUCTION DES COULEURS

Trois niveaux de qualité de la reproduction des couleurs ont été définis. Ils sont, dans l'ordre croissant, l'«édition informative», l'«édition soignée» et l'«édition prestige». Ces désignations sont utilisées, en plus des niveaux de la qualité de l'impression, pour préciser le niveau de la qualité des illustrations en couleurs. Selon le niveau choisi, le client et le fournisseur doivent suivre certaines méthodes de contrôle de la qualité. Les directives à suivre par le fournisseur sont énoncées en détail dans la publication TPSGC/GCC intitulée *Niveaux de la qualité de la reproduction des couleurs 1993*. Il est essentiel de suivre ces directives parce qu'elles seules permettent de garantir que l'ouvrage imprimé sera conforme aux prescriptions. Le client ne doit pas oublier que la durée, le coût et l'ampleur des travaux de production augmentent considérablement selon le niveau de qualité.

4.1 Édition prestige

À ce niveau de la qualité, le client peut indiquer, pour chaque original en couleurs, s'il désire *une reproduction exacte des couleurs* ou *une reproduction sélective des couleurs*.

L'expression «reproduction exacte des couleurs» signifie, pour le client et le fournisseur, que l'image finale doit ressembler le plus possible à l'original. Pour obtenir ce résultat, le client doit soumettre des originaux possédant un équilibre parfait des couleurs.

L'expression «reproduction sélective des couleurs» signifie, pour le client et le fournisseur, que l'image finale doit s'écarter, suivant les prescriptions, de l'original fourni. Dans ce cas, le client doit préciser par écrit quelles sont les couleurs ou les parties de l'original concernées. Le client doit être prêt à consentir à des compromis et doit s'assurer auprès du Groupe de la définition des besoins du GCC que ses souhaits sont réalisables.

Les premières épreuves en couleurs doivent servir uniquement à l'évaluation préliminaire de la reproduction des couleurs et l'imprimeur ne doit pas s'en servir comme guide.

Les épreuves-gammes des couleurs fournies sous forme d'épreuves d'une seule couleur et des quatre couleurs primaires doivent être tirées par le fournisseur ou un sous-fournisseur de sélection des couleurs. Elles doivent ensuite être approuvées par le client avant leur tirage



final. Par conséquent, le fournisseur doit corriger et réimprimer les négatifs de sélection des couleurs jusqu'à ce qu'ils satisfassent le client. *Au niveau «édition prestige», le fournisseur doit s'assurer que l'image finale correspond à l'épreuve approuvée, peu importe la méthode et le matériel utilisés.* Dans certains cas, les épreuves devront être tirées en imposition de presse et, dans ces cas, le fournisseur doit consulter le Groupe de la définition des besoins du GCC.

Toutes les épreuves doivent être tirées au moyen des encres et du papier qui serviront à l'impression finale. Pour obtenir une bonne évaluation des couleurs des épreuves, il faut s'assurer que le repérage des illustrations est exact et que l'éclairage est à une intensité de 5000K.

Le fournisseur doit s'assurer que tous les travaux d'impression en polychromie sont conformes aux exigences du niveau «édition prestige» énumérées dans la publication TPSGC/GCC intitulée *Niveau de la qualité de la reproduction des couleurs 1993*. Les évaluations de l'ouvrage final seront faites en fonction de ces prescriptions.

Lorsque le fournisseur a l'intention de se servir d'un ensemble de négatifs de sélection des couleurs qui proviennent d'un autre fournisseur aux fins d'une réimpression ou de l'impression de plusieurs éditions, il doit tirer un autre ensemble d'épreuves-gammes. Si les couleurs de ces épreuves sont inacceptables, il faut corriger les couleurs des négatifs de sélection et en tirer des épreuves jusqu'à ce qu'elles satisfassent le client. Même si le fournisseur décide d'utiliser des négatifs de sélection autres que les siens, il doit respecter l'épreuve approuvée comme s'il avait fourni les sélections lui-même.

Étant donné que l'achat de nouveaux négatifs de sélection des couleurs et que la correction des négatifs sont coûteux, il faut faire tous les efforts pour faire imprimer les éditions multiples en même temps et par le même fournisseur.

Si on a l'intention de faire réimprimer un ouvrage quelconque, il y a lieu d'entreposer, dans un endroit sombre, un ensemble des épreuves-gammes ainsi qu'un enregistrement des encres et du papier utilisés.

4.2 Édition soignée

Toutes les illustrations en couleurs du niveau «édition soignée» doivent être d'une qualité supérieure. Afin d'aider le client et le fournisseur à déterminer un équilibre des couleurs, il faut tirer des premières épreuves que le client doit approuver avant l'impression finale. Même si ces épreuves facilitent l'évaluation de la qualité de la reproduction des couleurs, il faut être prudent, car il y a toujours une différence entre la première épreuve et la feuille imprimée. Seuls sont acceptables les systèmes de tirage de premières épreuves utilisant des films teints ou nuancés fixés en permanence sur un support.

Le client n'est pas à l'atelier du fournisseur au moment de la mise en train. Le fournisseur doit donc produire des images dont les couleurs reflètent celles des premières épreuves approuvées.

Le fournisseur doit s'assurer que l'impression en couleurs se fait conformément aux prescriptions du niveau «édition soignée» indiquées dans la publication intitulée *Niveaux de la qualité de la reproduction des couleurs 1993*. Les évaluations de la qualité de l'ouvrage final se feront en fonction de ces prescriptions.

Même lorsque les négatifs de sélection des couleurs fournis sont identiques, il est difficile de toujours assortir exactement les couleurs lorsqu'on confie à divers fournisseurs des travaux de réimpression ou d'impression de plusieurs numéros d'une même publication. Il est déconseillé de confier à plusieurs fournisseurs une publication dont les couleurs doivent être identiques d'un numéro à l'autre. Dans le cas des réimpressions, il faut soumettre au



fournisseur, à titre documentaire, un exemplaire de l'édition précédente. Le fournisseur ne doit pas se servir des premières épreuves s'il existe toujours des feuilles imprimées que le client trouve acceptables.

4.3 Édition informative

Les illustrations en couleurs du niveau «édition informative» doivent être réalisées sous forme de *couleurs agréables*. Cela signifie, pour le client et le fournisseur, que l'ouvrage final doit respecter les tolérances commerciales moyennes et satisfaire le lecteur moyen, même si les couleurs ne sont pas identiques à celles de l'original.

À ce niveau de la qualité, il est nécessaire de soumettre à l'approbation du client les premières épreuves en couleurs. Le fournisseur doit quand même assurer une reproduction acceptable des couleurs.

Le fournisseur doit veiller à ce que tous les travaux d'impression en couleurs respectent les exigences du niveau «édition informative», indiquées dans la publication TPSGC/GCC intitulée *Niveaux de la qualité de la reproduction des couleurs 1993*. GCC fera les évaluations de la qualité de l'ouvrage final en fonction de ces exigences.

On peut confier les mêmes négatifs de sélection des couleurs à divers fournisseurs aux fins de réimpressions ou de l'impression de plusieurs numéros d'une même publication. Afin d'assurer la meilleure correspondance possible des couleurs, il y a lieu de livrer au fournisseur, à titre documentaire, un exemplaire de l'édition précédente. Il se peut que les «couleurs agréables» du niveau «édition informative» ne soient pas tout à fait fidèles à celles des originaux; cependant, il faut être prêt à accepter ces différences.

5

PRINCIPES DIRECTEURS EN RELIURE

La dernière phase de publication d'un livre commence au moment où la feuille imprimée est dirigée vers l'atelier de reliure d'une imprimerie. La feuille à plat est pliée soit en sections ou en cahiers; les pages pour chaque cahier doivent être en multiples de quatre. Ensuite on assemble les cahiers en séquences et on les fixe à une couverture. Les méthodes de reliure varient selon le nombre de pages et l'épaisseur du papier. En règle générale, un livre piqué à cheval n'excédera pas un quart de pouce, soit 6,35 mm d'épaisseur. Au-delà de cette épaisseur, un livre devrait être relié sans couture ou les cahiers cousus ensemble. Afin de s'assurer d'un rendement efficace et économique, un livre relié sans couture doit être d'au moins 3/16 po d'épais ou de 4,76 mm.

Guide sur les catégories de reliures

Catégorie	Méthode de construction	Caractéristique de la catégorie
Reliure avec couture	Livre cartonné	Livres reliés de luxe Manuels Livres de bibliothèque Tirage limité
	Couverture flexible	Livres de renseignements statistiques Journaux professionnels



Guide sur les catégories de reliures

Catégorie	Méthode de construction	Caractéristique de la catégorie
Reliure sans couture	Livre cartonné Couverture flexible	Répertoires Livres de bibliothèque Manuels Livres de renseignements statistiques Répertoires de luxe (catalogues) Journaux professionnels Livres de bibliothèque Journaux professionnels Périodiques Livres de renseignements Carnets de poche Rapports annuels
Collé à cheval	Couverture à même avec un maximum de 32 pages	Répertoires (catalogues) Périodiques
Piqué à cheval	Couverture à même flexible	Rapports annuels Rapports des activités
Piqué à plat		Papeterie Publications commerciales
Reliure à feuilles mobiles	Cahiers à anneaux ou reliures à poteaux	Répertoires (catalogues) Manuels de service Règlements d'assemblée Manuels d'instruction Tous documents devant être tenus à jour.

6**EXPLICATION DES GENRES DE RELIURES****6.1 Genres de reliures**

La présente section décrit trois classes de reliures.

- RELIURE AVEC COUTURE
- RELIURE SANS COUTURE
- RELIURE MÉCANIQUE

RELIURE AVEC COUTURE : L'action de relier à l'aide de fil les divers cahiers d'un livre, au pli du dos, et d'entrelasser avec le fil des autres cahiers afin de joindre plusieurs cahiers.



Ce genre de reliure offre le plus haut degré de rendement, de solidité, et on l'emploie pour les livres de bibliothèque et les manuels scolaires dont on fait régulièrement usage et qui doivent avoir une longue durée de vie.

Il y a deux méthodes pour couvrir les livres cousus :

- 1 – RELIURE AVEC COUTURE : livre cartonné
- 2 – RELIURE AVE COUTURE : couverture flexible.

RELIURE SANS COUTURE : Méthode de reliure par laquelle le dos est enlevé à la meule et enduit de colle souple pour retenir les pages et la couverture, à la place de coutures ou de broches.

Il y a trois méthodes pour couvrir les livres sans couture :

- 1 – RELIURE SANS COUTURE : livre cartonné
- 2 – RELIURE SANS COUTURE : couverture flexible
- 3 – COLLE À CHEVAL : couverture à même (12 pages maximum)

RELIURE MÉCANIQUE :

- a) piqûre à cheval ou à plat avec des broches à travers le pli ou parallèles au dos afin de maintenir ensemble des feuilles mobiles ou des cahiers. Les couvertures sont flexibles, soit du même papier que les pages intérieures (autocouverture), soit d'un papier à couverture spéciale.
- b) le perçage ou le poinçonnage de trous ou de fentes le long du dos des pages afin de les adapter à un cahier à anneaux ou à une reliure à poteaux. Les couvertures sont normalement préfabriquées ou sont faites d'un matériel spécial.

Il y a trois méthodes de reliure mécanique :

- 1 – PIQÛRE À CHEVAL : couverture flexible
- 2 – PIQÛRE À PLAT : couverture flexible
- 3 – CAHIERS À ANNEAUX POUR RELIURES À POTEAUX : livre cartonné ou couverture flexible